

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS  
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

\* \*  
\*

**Séance du 17 Décembre 2014**

**9 - DEPOT BUS SITE TISSEO DE COLOMIERS**

**9.3 - Avenant n° 1 au marché Y 2012 10488 M conclu avec l'entreprise SMAC - Travaux de Couverture / Etanchéité / Bardage : Approbation de l'avenant.**

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

**COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :**

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :**

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL :**

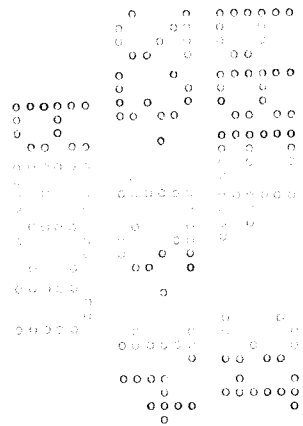
Etaient présents :

MM .BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :**

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.



Exposé de Monsieur le Président :  
Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4 du 16 décembre 2010, a approuvé le pré-programme « Caractéristiques Générales » du site TISSEO de Colomiers, appelé également « 3ème Dépôt ».
- Par délibération D.2011.03.28.11.1 du 28 mars 2011, a approuvé l'organisation des consultations des marchés nécessaires au bon déroulement des études et des travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du site TISSEO de Colomiers.
- Par délibération D.2011.07.11.7.1 du 11 juillet 2011, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du futur site TISSEO de Colomiers au Groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN.
- Par délibération D.2013.04.04.13.4 du 04 avril 2013, a autorisé la signature du marché Y 2012 10488 M avec l'entreprise SMAC – Travaux de Couverture / Etanchéité / Bardage pour un montant s'élevant à 1 547 357,78 € HT.
- Par délibération D.2014.07.09.6.7 du 9 juillet 2014, a approuvé l'avenant n° 7 au marché n° M 2009-011 relatif au mandat pour la réalisation des travaux du réseau tramway de l'agglomération toulousaine intégrant la modification du programme, la prolongation de la durée de l'opération, l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération à hauteur de à 31,3 M€ HT (valeur décembre 2010).

### 1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte la moins-value du prix forfaitaire pour la non réalisation du bâtiment Syndicats et l'intégration de prestations complémentaires au marché Y 2012 10488 M donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs et à l'ajustement des quantités du Détail Estimatif.

Ces prestations complémentaires se justifient en fonction des éléments suivants :

#### ➤ Remplacement d'un voile béton par une paroi légère de l'atelier

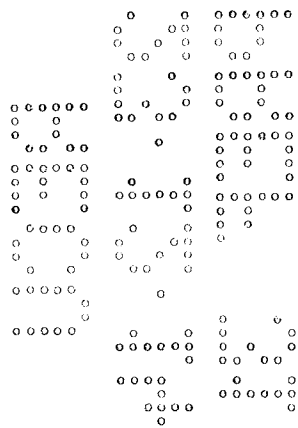
Cette modification a pour but de simplifier la structure béton de l'atelier en remplaçant un voile en béton par du bardage. Cette suppression du voile béton fait l'objet d'une moins-value dans le marché « gros œuvre » de – 4 840,00 € HT.

#### ➤ Fourniture et pose de couvertures en polycarbonate en « Everlit »

La modification de la pente demandée par le bureau de contrôle sur les auvents des bâtiments « Logistique », « Station-service » et « Station de lavage » nécessite le changement de la trame et du mode de pose des couvertures en polycarbonate. Le produit prévu au marché ne répond pas à ces nouvelles contraintes.

#### ➤ Dépose et repose cloison file 904 de l'atelier

Les difficultés rencontrées dans la gestion des différents corps d'états nécessitent la dépose et la repose d'une cloison.



➤ **Modification du soubassement de l'atelier file B, travée de 9 à 9'**

La gestion de l'interface entre la pente de la voirie au niveau du raccordement avec l'atelier au niveau d'une travée de la file B nécessite de remplacer le bardage métallique par un matériau composite en résine et ciment.

➤ **Modification de la position du poste de garde**

Ces prestations complémentaires relatives à l'étanchéité du bâtiment « poste de garde » sont nécessaires suite à la modification de la position de ce bâtiment actée par le permis modificatif délivré le 22 juillet 2013.

➤ **Adaptation des relevés d'étanchéité**

Ces prestations concernent la fourniture et pose de costière métallique et d'un dispositif relatif à d'étanchéité pour les poteaux de charpentes des bâtiments « exploitation » et « poste de garde ».

➤ **Capotage des rampes R+5 du parking silo**

Ces prestations concernent la fourniture et pose d'un capotage entre les murets du R+5 du parking silo afin d'éviter les risques de chute dans le vide.

**2° - Fixation des prix nouveaux définitifs**

Les prestations listées ci-dessus et demandées au titulaire du marché font l'objet d'un ajustement des quantités du Détail Estimatif en intégrant les prix nouveaux issus du complément au Bordereau des Prix Unitaires.

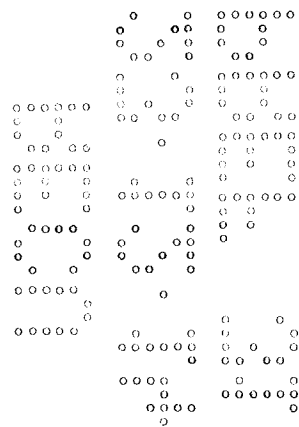
Ces prix nouveaux ont été établis et arrêtés par la maîtrise d'œuvre en fonction des sous-détails de prix fournis par l'entreprise, conformément à l'article 14 du CCAG Travaux.

Intégration des prix nouveaux en € HT :

|                                                                    |              |
|--------------------------------------------------------------------|--------------|
| • PN1 : Remplacement voile béton par paroi légère                  | 1 393,79 €   |
| • PN2 : Fourniture et pose des couvertures « Everlit »             | 25 000,00 €. |
| • PN3 : Dépose et repose de la cloison file 904 de l'atelier       | 650,00 €     |
| • PN4 : Modification du soubassement sur file B de l'atelier       | 1 193,02 €   |
| • PN5 : Modification de la position du bâtiment « poste de garde » | 2 294,37 €   |
| • PN6 : Adaptation des relevés d'étanchéité                        | 1 823,90 €.  |
| • PN7 : Capotage des rampes R+5 du parking silo                    | 9 086,63 €.  |

**3° - Ajustement de la partie Forfaitaire**

La décision de ne pas réaliser le bâtiment Syndicats tels que prévu au projet suite à l'acquisition des deux parcelles Teisseire, actée dans la délibération D.2014.07.09.6.6 du 09 juillet 2014, représente une diminution du montant forfaitaire du marché de 24 039,52 € HT.



**4° - Impact financier du présent avenant sur le marché**

Le montant HT du présent avenant de - 24 039,52 € HT se décompose de la façon suivante :

|                                                     |               |
|-----------------------------------------------------|---------------|
| Intégration des prix nouveaux au détail estimatif : | + 41 441,71 € |
| Ajustement du montant forfaitaire :                 | - 24 039,52 € |
| Modification des quantités du détail estimatif :    | - 41 441,71 € |

Le montant HT du présent avenant n°1 représente une diminution de 24 039,52 € HT du montant total du marché.

Le marché Y 2012 10488 M conclu avec l'entreprise SMAC est ainsi porté à la somme de 1 523 318,26 € HT, ce qui représente une diminution d'environ 1,55 % du montant du marché initial de 1 547 357,78 € HT.

**5° - Durée du marché**

Le présent avenant n'entraîne aucune modification du délai global du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché N° Y 2012 10488 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :

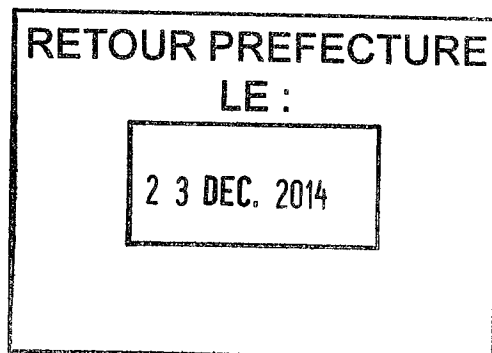
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° Y 2012 10488 M avec l'entreprise SMAC pour un montant de - 24 039,52 € HT.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

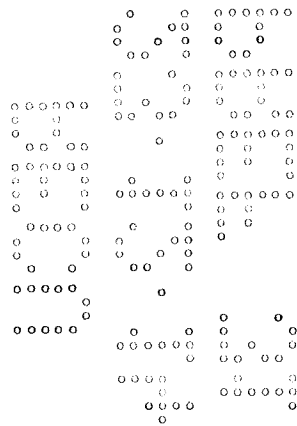
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Président,

*Jean-Michel LATTES*  
Jean-Michel LATTES





# CONSTRUCTION DU 3<sup>ème</sup> DEPOT-BUS DE TISSEO A COLOMIERS

## LOT 4 – COUVERTURE / ETANCHEITE BARDAGE

---

### AVENANT N° 1

---

Y 2012 10488 M

DECEMBRE 2014

---

*Titulaire : SMAC*



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine  
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6  
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51  
Site : [www.tisseo.fr](http://www.tisseo.fr)



## **ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Le présent avenant n° 1 au marché Y 2012 10488 M concernant le lot Couverture / Etanchéité / Bardage a pour objet :

- d'intégrer au marché les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

|                                                                                                 |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| • PN1 : Remplacement voile béton par paroi légère (OS n° 5)                                     | 1 393.79 €H.T.  |
| • PN2 : Fourniture et pose des couvertures EVERLIT (OS n° 8)                                    | 25 000.00 €H.T. |
| • PN3 : Dépose et repose de la cloison file 904 (OS n° 11)                                      | 650.00 €H.T.    |
| • PN4 : Fournit & pose de clins Idem soubassement sur file B, travée de 9 à 9' (OS n°15)        | 1 193,02 €H.T.  |
| • PN5 : Fourniture et pose d'un pare vapeur sur la partie courante et relevés (OS n° 15)        | 2 294,37 €H.T.  |
| • PN6 : Fournit et mise en œuvre d'une costière métallique et étanchéité sur poteaux (OS n° 16) | 1 823,90 €H.T.  |
| • PN7 : Capotage des rampes R+5 du PK Silo                                                      | 9 086.63 €H.T.  |

- ainsi que la moins-value, pour :

- la non-réalisation des travaux du bâtiment « syndicats » (OS n° 7) - 24 039.52 €H.T.

et,

- de modifier les quantités du détail estimatif du marché suite à l'intégration de ces prix nouveaux ;
- d'ajuster les quantités du détail estimatif du marché.

Les prix nouveaux provisoires et la moins-value notifiés au titulaire par ordre de service n° 5, 7, 8, 11, 15 et 16 sont rendus définitifs dans le cadre du présent avenant.

## **ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT**

Le montant HT du présent avenant n° 1 est de - 24 039.52 € HT et se décompose comme suit :

|                                                |                      |
|------------------------------------------------|----------------------|
| <u>Montant marché initial HT :</u>             | 1 547 357.78 €       |
| Total intégration des prix nouveaux HT :       | + 41 441.71 €        |
| Total ajustements des quantités du marché HT : | - 41 441.71 €        |
| Total moins-value bâtiment syndicat HT         | - 24 039.52 €        |
| <b><u>Montant HT du présent avenant :</u></b>  | <b>- 24 039.52 €</b> |
| <u>Nouveau montant HT du marché :</u>          | 1 523 318.26 €       |

Le montant du marché est porté de 1 547 357,78 € HT à 1 523 318,26 € HT.

### **ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT**

L'acte d'engagement du marché est modifié comme suit :

Le prix de l'ensemble des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial HT : ..... 1 467 226.25 €  
Diminution apportée par l'avenant n° 1 HT : ..... - 24 039.52 €  
Nouveau montant HT : ..... 1 443 186.73 €

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est inchangée pour un montant de 80 131.53 € H.T.  
Le montant total du marché est ainsi porté à :

Montant initial HT : ..... 1 547 357.78 €  
Montant avenant n° 1 HT : ..... - 24 039.52 €  
Nouveau montant HT : ..... 1 523 318.26 €

### **ARTICLE 4 – MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE**

Le bordereau des prix du marché initial est complété et modifié par le bordereau des prix supplémentaires qui fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

### **ARTICLE 5 – MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF**

Le détail estimatif initial est complété et modifié par le détail estimatif qui fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

### **ARTICLE 6 – MODIFICATIONS APPORTEES AU CDPGF**

Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire initial est complété et modifié par le CDPGF qui fait l'objet de l'annexe 3 au présent avenant

### **ARTICLE 7 – DUREE DU MARCHE**

Le présent avenant n'entraîne aucune modification du délai global du marché.

### **ARTICLE 8 – RENONCIATION**

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

## ARTICLE 9 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## ARTICLE 10 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification.

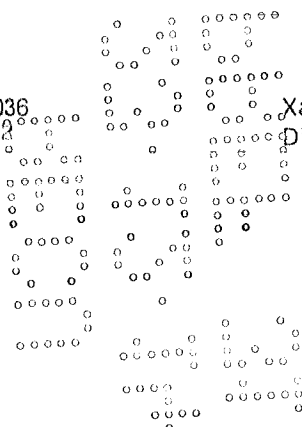
Fait en un seul original,  
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire *“lu et approuvé”*

L'Entité Adjudicatrice  
Au nom et pour le compte du SMTC

**SMAC**  
31 Rue de Fochillet - BP 52036  
31000 TOULOUSE CEDEX 2  
V 18 00 06 10



Xavier BONNEAU  
Directeur de la SMAT

## **ANNEXE 1 – Bordereau de prix unitaire**

PN1 à PN 7 à intégrer

## **ANNEXE 2 – Détail Estimatif**

PN1 à PN 7 à intégrer et DE à ajuster

## **ANNEXE 3 – CDPGF**

Diminué du bâtiment syndicat.

